

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) a réalisé une importante opération d'empoisonnement dans quatre retenues de barrage pour l'amélioration de la qualité des eaux

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE) a procédé au début du mois de septembre 2015 à l'introduction de 1.700.000 Alevins de carpes chinoises dans les retenues de barrages cités ci-après pour l'amélioration de la qualité des eaux :

- Youssef Ben Tachefine (500 000 alevins), et My Abdellah (400 000 alevins) dans le bassin versant de Sous Massa Dràa,
- Tamesna (400 000 alevins) dans le bassin de Bouregreg Chaouia,
- Bouhouda (400 000 alevins) dans le bassin de Sebou.

En sa qualité de planificateur national et premier producteur de l'eau potable dans le Royaume, l'ONEE assure plus de 65% de sa production d'eau sous forme d'eaux superficielles dont la mobilisation est généralement assurée à partir des retenues de barrages.

Ces retenues sont souvent affectées par le phénomène d'eutrophisation qui est, entre autres, une réaction naturelle du milieu due à un accroissement excessif de substances nutritives essentiellement l'azote et le phosphore. Sa manifestation la plus spectaculaire est la prolifération des algues dans les couches superficielles pendant les saisons du printemps et d'été. Ces algues sont susceptibles de communiquer à l'eau un goût et une odeur perceptibles par le consommateur bien qu'ils n'aient aucun effet sanitaire.

Ainsi et dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux des retenues de barrages destinées à la production de l'eau potable, l'ONEE a mis en application une multitude de solutions dont celle consistant à introduire des poissons consommateurs d'algues microscopiques qui sont à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux en terme de goût et d'odeur.

Ces opérations d'empoisonnement se sont déroulées dans de bonnes conditions avec la collaboration des institutions concernées notamment le Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification ainsi que les Agences de Bassins Hydrauliques concernées.